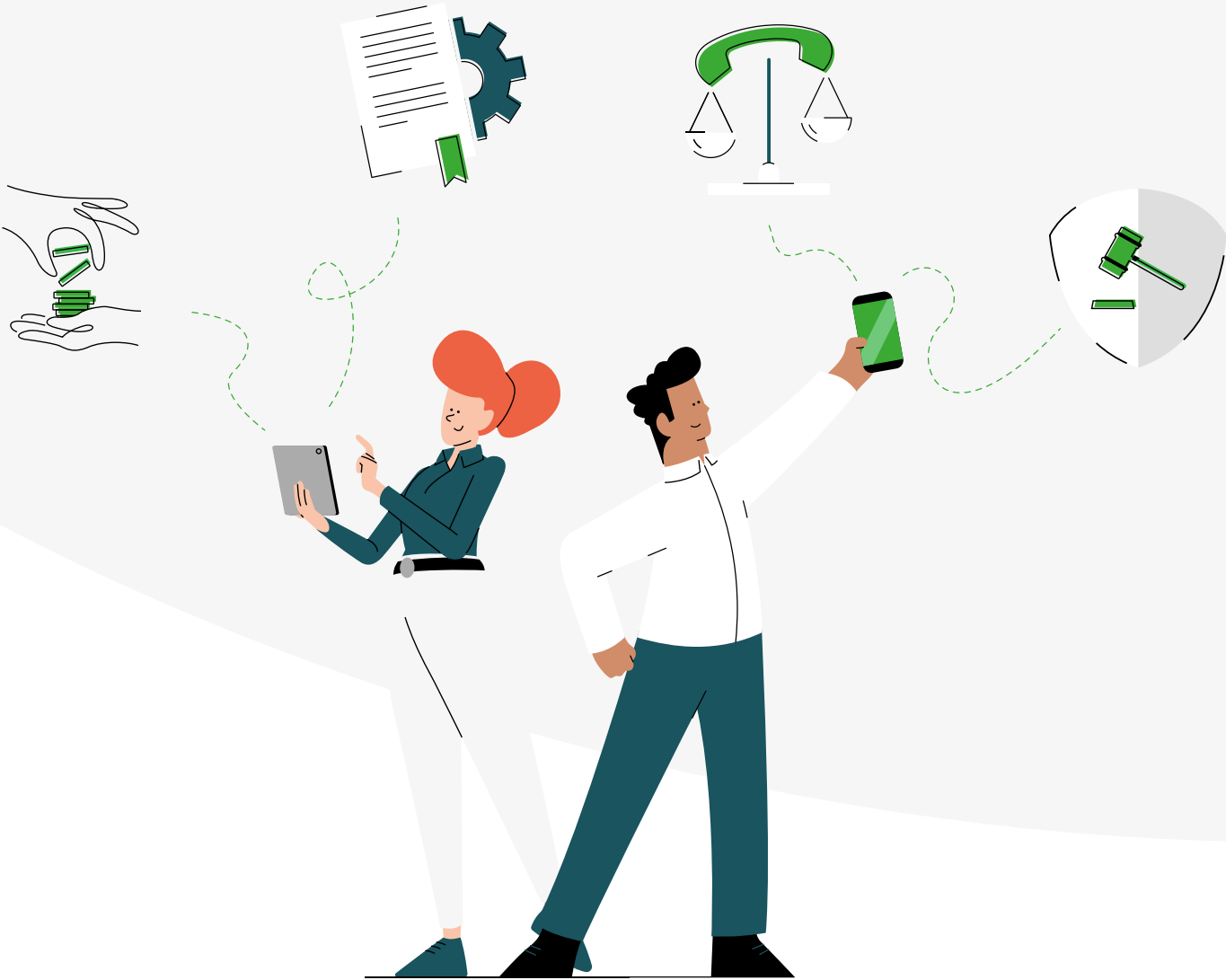


# Segmentation Produit

Protection Juridique Legal Village

[www.legalvillage.be](http://www.legalvillage.be)



C'est si facile  
de bien s'entendre.

## VEHICULE PARTICULIER

**FORMULE :** FULL, FLEX, FIX avec ou sans rapatriement et avec ou sans la notion de bon conducteur - la formule détermine l'étendue des garanties

FORMULE		
1-Full avec rapatriement	3-Flex avec rapatriement	5-Fix avec rapatriement
2-Full sans rapatriement	4-Flex sans rapatriement	6-Fix sans rapatriement

**TYPE :** le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

**USAGE :** l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

# LEGAL VILLAGE FAMILY

## VIE PRIVEE

**FORMULE :** Full Tax Advantage, Flex Tax Advantage, Full, Flex, Fix - la formule détermine l'étendue des garanties

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

## HABITATION

**FORMULE :** Full Tax Advantage, Flex Tax Advantage, Full, Flex, Fix - la formule détermine l'étendue des garanties

**TYPE HABITATION :** principale, secondaire, autre Belgique, autre étranger - la nature et le lieu de la résidence influence la tarification

**TYPE HABITATION :** influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types d'habitation

TYPE HABITATION		
01-Maison unifamiliale	02-Appartement	12-Maison multifamiliale

**Les caractéristiques propres des biens à assurer** tels usage, éléments architecturaux, valeur, dimensions, ... ce critère se justifie par le fait que, sur base des statistiques, il est démontré que ces éléments ont une influence sur la fréquence ou la gravité des sinistres futurs.

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

## BATEAU DE PLAISANCE

**TYPE :** le type de bateau influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de bateaux

**TAILLE :** la taille du bateau influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de bateaux

TYPE		LONGUEUR
Dériveur	Bateau	Moins de 15 mètres
Jet ski	Autres	Plus de 15 mètres

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

# LEGAL VILLAGE BUSINESS

## PJ PROFESSIONNELLE

**FORMULE :** Compact Pack, Taylor Pack, All Risk - la formule détermine l'étendue des garanties

**CLASSE DE PROFESSION :** la classe de profession détermine l'exposition au risque, toutes les professions ne sont pas exposées de la même façon

**NOMBRE DE TRAVAILLEURS :** le nombre de travailleurs détermine l'exposition au risque, la taille de l'entreprise influence l'exposition au risque

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

## VEHICULE ENTREPRISE

**FORMULE :** FULL, FLEX, FIX avec ou sans rapatriement

**TYPE :** le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

**USAGE :** l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

**SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :**

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

**MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :**

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate



Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)  
Siège social : Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 678 61 11 • Internet : [www.axa.be](http://www.axa.be)  
N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles



**Votre Courtier**  
Votre meilleure  
Assurance